

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 13 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Cécile SANGUINETTI, Magali LEMAITRE, Nicolas BOUCHIRED, Jacky LEROY, David LUCAS, Marie-Dominique HAUCHECORNE, Charles LANDART, Frédéric CADIOU, Frédéric CADIOU, Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA, Jean-Luc FORT, Christelle GALLIER-CHAUSSE.

Etaient absents :

Daniel MARTIN (pouvoir à Charles LANDART), Nathalie DUPRE, Carine THOMASSIN, Géraldine AURADOU, Mélanie RAULT, Didier GUEVILLE (pouvoir à Jean-Luc FORT), Françoise PENNAMEN (pouvoir à Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO).

Secrétaire de Séance :

Nicolas BOUCHIRED.

1 – FINANCEMENT TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC : EMPRUNT

17.07.73

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire

- **Prend** en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- **Détermine** comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant HT	52.322,09 €
TVA	10.964,00 €

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme	17.800.00 €
Subventions SDE	34.416.75 €
Financement FCTVA	0.00 €
Autofinancement	105.34 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire prend en considération et approuve la proposition et après en avoir délibéré :

- **Décide** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen / long terme », montant total du financement 17.800 €, répartis suivant modalités ci-dessous :

Partie taux fixe :

Montant de l'emprunt	17.800,00 €
Taux actuel	0.60 %
Durée du crédit	7 ans
Modalités de remboursement	annuel
Type d'échéances	constantes

- **Prend l'engagement** au nom de la collectivité :
 - D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
 - De rembourser la ligne de trésorerie à la date d'échéance fixée au contrat.

- **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à madame le maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

2 – FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE – MARCHES SUBSEQUENTS 2

17.07.74

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2017 donnant délégation au Bureau pour traiter certaines affaires en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n°20150135 du 28 septembre 2015 autorisant la signature de l'accord-cadre de fourniture et acheminement d'électricité et services associés et la signature du marché subséquent n°1 issu de l'accord-cadre pour chacun des lots ;

VU le marché subséquent n°1 n° 001/15 notifié le 15 janvier 2016 pour le lot n°1, n°002115 notifié le 15 janvier 2016 pour le lot n°2 et le n°03115 notifié le 15 janvier 2016 pour le lot n°3 ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offres du coordonnateur en date du 30 novembre 2017 ;

CONSIDERANT :

- Qu'un groupement de commandes de 23 membres, dont la Communauté de l'Agglomération havraise est le coordonnateur, a été formé afin de répondre aux besoins en fourniture d'électricité ;
- Qu'un accord-cadre multi attributaire sans montant minimum ni montant maximum portant sur la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés a été conclu pour une durée de 4 ans et pour 3 lots ;
- Que, pour chaque lot de l'accord-cadre, un premier marché subséquent a été conclu pour une durée de 2 ans à compter du 5 janvier 2016 ;
- Que ces premiers marchés subséquents arrivent à échéance le 31 décembre 2017, il convient donc de les relancer ;
- Que le marché subséquent n°2 de chaque lot a été lancé le 24 novembre 2017 ;
- Que la commission d'appel d'offres réunie le 30 novembre 2017, a décidé d'attribuer les marchés subséquents n°2 aux opérateurs ci-dessous ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres énoncés au cahier des clauses administratives particulières ;

DECIDE :

- ✓ **D'autoriser** Madame le Maire à signer les marchés subséquents avec les opérateurs ci-dessous pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés :

<i>Marchés subséquents</i>	<i>Attributaire</i>
<i>Marché subséquent n°2.1 Points de livraison raccordés en BT dont la puissance souscrite est ≤36kVA (segment C5)</i>	DIRECT ENERGIE SA 2 bis rue Louis Armand 75015 PARIS
<i>Marché subséquent n°2.2 Points de livraison raccordés en BT ou HTA profilés dont la puissance souscrite est >36kVA et ≤250kW (segments C4 et C3)</i>	ENGIE - Entreprises & Collectivités Atalante 2 - ZAC du Moulin Neuf 2 impasse Augustin Fresnel BP 40149 44801 SAINT HERBLAIN
<i>Marché subséquent n°2.3 Points de livraison raccordés en HTA à courbe de charge, dont la puissance souscrite est > à 250 kW (segment C2)</i>	ENGIE - Entreprises & Collectivités Atalante 2 - ZAC du Moulin Neuf 2 impasse Augustin Fresnel BP 40149 44801 SAINT HERBLAIN

Imputation budgétaire – Exercices 2018 et suivants

3 – ATTRIBUTION BONS D'ACHAT POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL

17.07.75

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'attribuer des bons d'achat pour les enfants du personnel âgés de 0 à 14 ans.

Ce bon aura une valeur de 30 € par enfant et sera à utiliser auprès de l'enseigne AUCHAN à Montivilliers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **accepte** l'attribution de bons d'achat pour les enfants du personnel âgés de 0 à 14 ans ; d'une valeur de 30 € à utiliser auprès de l'enseigne AUCHAN à Montivilliers.

La séance est levée à 19 heures 20.

